

	<p>Amicale Laïque de Bénodet</p> <p><b>Tarifs année 2024/2025</b></p>	
<p><b>Gym Adultes - Gym Enfants - Pilates - Sport Santé - Badminton - Musculation</b></p>		

**Important : L'inscription à une activité est un engagement annuel.**

Licence sportive obligatoire pour toutes les activités.

Les activités proposées reçoivent un soutien financier de la commune, du Département et de l'ANS (Agence Nationale du Sport).

ACTIVITES encadrées	Gym Adulte (*) ou Pilates ou Sport Santé ou Musculation		Gym Enfant ou Baby Gym
Catégories	Adulte né en 2007 ou avant	Jeune né entre 2008 et 2013	Enfant né en 2014 ou après
▪ adhésion	<b>48 €</b>	<b>25 €</b>	<b>20 €</b>
▪ activité	<b>171 €</b>	<b>150 €</b>	<b>150 €</b>
<b>Total annuel</b>	<b>219 €</b>	<b>175 €</b>	<b>170 €</b>

(\*) La cotisation «gymnastique» permet de participer à 1, 2 ou 3 séances hebdomadaires en fonction des possibilités d'accueil des cours.

ACTIVITES non encadrées	Badminton	
Catégories	Adulte né en 2007 ou avant	Jeune entre 2008 et 2013
▪ adhésion	<b>50 €</b>	<b>27 €</b>
▪ activité	/	/
<b>Total annuel</b>	<b>50 €</b>	<b>27 €</b>

### 1. Activités supplémentaires :

Pour chaque activité supplémentaire (en dehors du Badminton), un supplément de **66 euros** est demandé.

Exemples : - Pilates + Musculation : **219 + 66 = 285 euros**

- Pilates + Gym : **219 + 66 = 285 euros**

- Pilates + Gym + Musculation : **219 + 2x66 = 351 euros**

- 2 séances hebdomadaires de Sport Santé : **219 + 66 = 285 euros**

- 2 séances hebdomadaires de Pilates : **219 + 66 = 285 euros**

### 2. Multi-adhérents par foyer :

Hors Badminton, au-delà d'une inscription par foyer, chaque personne supplémentaire bénéficie d'une réduction de **30 euros** sur l'année.

### 3. Règlement :

Etablir un chèque du montant total annuel (adhésion + cours), à l'ordre de l'«Amicale Laïque de Bénodet»

Possibilité d'établir trois chèques (pour les activités encadrées) :

- le premier : adhésion + le tiers du coût de l'activité,
- le second et le troisième : le tiers du coût de l'activité.

Le premier chèque sera encaissé immédiatement, le second en janvier et le troisième en avril.

Les chèques vacances et chèques sports A.N.C.V. sont acceptés.

Aides financières possibles auprès de la CAF et des Mutuelles

Site internet : <http://albenodet-2.e-monsite.com/>